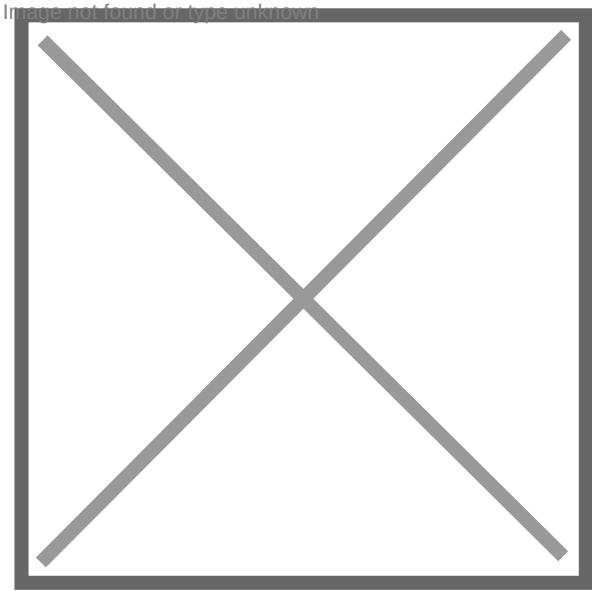




Divorce avec un etranger

Par esta, le 14/05/2009 à 09:33

Bonjour,rnrnJaimerais avoir une information, rnj'ai obtenu une ordonnance d enon conciliation dans une affaire de divorce en décembre dernier (2008), le mariage a eu lieu en 2001rne je suis francaise, il est camerounais et travaillait au cameroun depuis trois ans ou je vivais en france, rn nous avons décidé de tenter une dernière chance, il est donc venu du cameroun, démissionnant de son travail,pour habiter avec moi,rncependant,vu son attitude actuelle, je ne suis pas certaine que cela marchera et j aimerais savoir si mon ordonnance d enon conciliation sera valable trente mois s il obtient sa carte de resident ici ?????rnm merci beaucoup pour votre réponse, rntrès cordialement,